

# CAHIER DES CHARGES DE CONSULTATION

## Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception d'une exposition permanente

### 1. CONTEXTE GENERAL

Dans le cadre de sa politique de conservation et de valorisation du patrimoine historique et culturel, la province Sud souhaite valoriser [le pavillon cellulaire du bagné](#) protégé au titre des monuments historiques selon l'arrêté n° 74-600/CG du 2 décembre 1974.

Ce bâtiment constitue un témoignage rare de l'histoire pénale, coloniale, médicale et sociale du territoire. Sa réhabilitation vise à permettre au public de mieux comprendre les réalités complexes de l'enfermement, des traitements de la démence et de leurs impacts humains.

Le projet s'inscrit dans une démarche de transmission des connaissances historiques, de médiation culturelle et de valorisation patrimoniale auprès d'un large public local et international.

### 2. ENJEUX DU PROJET

Le projet devra :

- produire un récit historique rigoureux fondé sur les recherches documentaires sourcées ;
- proposer une interprétation sensible et accessible au grand public ;
- mettre en valeur les caractéristiques architecturales du bâtiment ;
- intégrer les différentes mémoires associées au site ;
- favoriser une expérience immersive et pédagogique.

### 3. OBJET DE LA CONSULTATION

En concertation avec le groupe de travail composé de la direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) et d'experts, le prestataire devra répondre aux phases de conception muséographique définies ci-dessous :

#### 3.1 - Phase 1 : Programme muséographique général

La réalisation du parcours d'interprétation patrimoniale :

- l'ambition du projet : le bâtiment lui-même constitue le principal atout patrimonial du parcours. Le projet devra donc privilégier une approche d'interprétation du lieu plutôt qu'une muséographie d'accumulation d'objets.
- les objectifs ;
- le fil conducteur narratif ;
- l'organisation du parcours.

❖ Livrable attendu : Avant-projet sommaire (APS)

### 3.2 – Phase 2 : Programme muséographique détaillé

Cette phase doit permettre l'élaboration de deux scénarios du parcours visiteurs détaillés et affinés (contenu, découpage et hiérarchisation des thématiques, images de référence, ambiances scénographiques, dispositifs de médiation proposés, publics visés) et une charte rédactionnelle graphique. Le prestataire proposera, lorsque cela est pertinent, des dispositifs audiovisuels, sonores, interactifs de réalité augmentée ou de réalité virtuelle, en privilégiant les solutions sobres, robustes, peu coûteuses et adaptées aux contraintes de maintenance du site.

❖ Livrables attendus :

- Avant-projet détaillé (APD) ;
- Corpus complet des textes de médiation et des scripts audios rédigés (panneaux thématiques, cartels...) en français et une version synthétique en anglais.

### 3.3 - Phase 3 : Elaboration des cahiers des charges

Le prestataire devra assister le maître d'ouvrage en élaborant les dossiers de consultation des entreprises (DCE).

❖ Livrables attendus :

- un cahier des charges relatif à la création des dispositifs de médiation légers (audiovisuels, sons, interactifs...) ;
- un cahier des charges pour la conception scénographique et graphique ;
- un budget prévisionnel et un rétroplanning (impressions des textes, réalisation des dispositifs interactifs, fabrication et installation du mobilier scénographique...)

## 4. PUBLICS VISES

L'exposition s'adresse à tous les publics : résidents, scolaires, touristes, familles, publics empêchés...

## 5. SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DE LA PRESTATION

Sur la durée de sa mission, le prestataire sera accompagné d'une équipe projet composée de la DCJS et d'experts.

- Validation des étapes clés : Phase 1 / Phase 2 /Phase 3/ dispositifs de médiation / DCE ... ;
- Réunions de suivi régulières (physiques ou distancielles).

## 6. DELAIS/CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

### 6.1 Délais

L'offre comprendra les éléments suivants :

- un devis détaillé signé ;
- une note méthodologique ;
- les références du candidat et les prestations similaires.

L'offre devra parvenir au plus tard le **vendredi 24 juillet 2026 à 12h**, délai de rigueur, en format papier sous pli cacheté contre récépissé à l'accueil du Centre administratif de la province Sud, 6 route des Artifices – Artillerie – Nouméa.

ou être transmis par courriel à l'adresse suivante : [ingrid.tateia@province-sud.nc](mailto:ingrid.tateia@province-sud.nc) et [karim.derras@province-sud.nc](mailto:karim.derras@province-sud.nc)

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

### 6.2 Critères de jugement des offres

Les offres seront évaluées selon :

- la pertinence de la méthodologie proposée (30%) ;
- l'expérience et les références dans des missions similaires (20%) ;
- le prix (50%)

## 7. PLANNING PREVISIONNEL

- Phase 1 : à partir de la signature de la convention de prestation : 1 mois - fin août 2026
- Phase 2 : 1 mois – 30 septembre 2026
- Phase 3 : 1 mois – 30 octobre 2026

Pour toutes questions, vous pouvez joindre par mail :

Madame Ingrid TATEIA : [ingrid.tateia@province-sud.nc](mailto:ingrid.tateia@province-sud.nc)

## 8. ANNEXE

**Annexe 1** : Perspectives isométriques du bâtiment

## ANNEXE 1 : PERSPECTIVES ISOMETRIQUES DU BATIMENT

### Caractéristiques :

- 45m de long et 9m de large ;
- 12 cellules individuelles et 6 cellules doubles ensemble de 200m<sup>2</sup> ;
- Une entrée de 30m<sup>2</sup> ;
- 1 grande salle 120m<sup>2</sup>.

